



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE

JAUNE VENT JAUNE VAGUES-SUBMERSION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



Le Vent fort de Sud-Ouest se maintient toute la journée avant de basculer nord-ouest dans une régime de traîne. Ce vent fort génère de fortes vagues sur l'ensemble de la façade Atlantique et une surélévation temporaire du niveau de la mer (surcote).

Le déferlement de ces fortes vagues d'Ouest à Sud-Ouest risque d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées ou vulnérables du littoral.

Le risque est plus marqué autour de la pleine mer : Brest 20h37 (coefficient 63).

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr, <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 13 mars 2023 à 10h45

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du service interministériel de
défense et de protection civiles



Vincent QUERE